



S3 de Lyon

**Bulletin Académique du syndicat National
des Enseignements de Second degré
AIN LOIRE RHONE**



Supplément n°1
au bulletin académique
N°207 – septembre 2016



Dispensé de timbrage Lyon 68 CC



PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

N'en rajoutez plus, ça suffit !

Cette rentrée est caractérisée par un nombre important de « nouveautés ».

La réforme dite « pédagogique » du collège, la réforme de la représentativité des élèves au CA et conseil de discipline, la généralisation des CVC, les règles de sécurité pour l'accueil des élèves...

S'ajoute à cela dans l'académie la désorganisation en moyens AED des vies scolaires de lycée, un accroissement substantiel du nombre d'élèves par classes.

Tout cela a des incidences sur la nature même du métier de CPE. Des modifications importantes apparaissent dans l'exercice de la fonction.

De fait les CPE sont de plus en plus en situation de métier prescrit que de conception. L'identité professionnelle est attaquée.

Par ailleurs, le ministère envisage de nouveaux projets sur les carrières, l'évaluation suite aux accords **Parcours Professionnel Carrière et Rémunération**.

Devant cette situation, nous sommes déterminés à faire entendre la profession, à défendre notre métier pour qu'il ne devienne pas un empilement de tâches sans cohérence entre elles.

Le SNES sera force de proposition dans les discussions à venir, à la fois auprès du ministère et des collègues.

Des choix importants sont à venir, il est primordial que les CPE soient partie prenante de ces orientations en se faisant entendre.

Ne restez pas seuls syndiquez vous au SNES et n'hésitez pas à vous inscrire aux stages des 17 novembre 2016 et 13 décembre 2016.

Alfred Zami,
Responsable académique CPE

Sommaire

Page 1	Edito
Page 2	Réforme du collège - CVC - Sécurité
Page 3	Carrière - Evaluation - Rémunération Bilan CPE académique Stage académique
Page 4	Syndicalisation

*Circulaire réalisée par
Évelyne, GOETZ, Jean Pierre MURA, Alfred ZAMI*

SNES Lyon
16 rue d'Aguesseau
69007 LYON
Tel : 04 78 58 03 33 Courriel : s3lyo@snes.edu

Site internet : www.lyon.snes.edu



<https://www.facebook.com/SnesLyon>



<https://twitter.com/SnesLyon>

Réforme du collège

Dans le cadre de la réforme du collège, la place des CPE n'a pas été envisagée à l'origine. Pour autant dans l'académie, des formations communes pour les collègues ont eu lieu afin de clarifier leur apport à cette « nouveauté »

Pour notre administration tant sur l'Accompagnement Personnalisé, que l'Enseignement Pratique Interdisciplinaire, ou l'Éducation aux médias et à l'Information, l'apport



des CPE est primordial pour « l'application des réformes puisque par leurs missions et leurs modalités de travail, ils sont un atout à ne pas négliger ». Les préconisations qui découlent de ce positionnement ont comme conséquence immédiate, une modification substantielle de nos mission en dépit de la circulaire du 27/08/2015 et la possible création de hiérarchie entre CPE et enseignants, ce que nous rejetons.

Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

CVC, sur la fiche Eduscol, au hasard, vous trouverez des éléments percutants :

- *facteurs d'amélioration du climat scolaire*
- *meilleurs rapports élèves-adultes*
- *"mobilisation plus forte des enseignants"*
- *diminution des conflits entre élèves*
- *20 membres, soit 12 élèves et 8 adultes.*

Le chef d'établissement préside le conseil. si on ajoute, le CPE l'adjoint, le gestionnaire, il faut trouver un parent d'élève et encore quatre adultes du collège. En tant que CPE, idéalement, on pense aux AED, mais qui sont inévitablement très occupés sur la pause méridienne, horaires privilégiés des temps de réunion.

Et au quotidien, pour les CPE de collège, les semaines de la rentrée scolaire sont extrêmement lourdes ! Dès la rentrée des élèves, il faut organiser la distribution des manuels scolaires et des documents du "1er jour" , viser le contrôle des régimes des

entrées et sorties, des régimes de demi-pension, attribuer les casiers, les PAI de début d'année, les dispenses d'EPS, planifier les horaires de prises de vue des photographies et distribuer les dites photographies, les cartes de transports scolaires, organiser les permanences, le passage de la demi-pension, les priorités de cours, de club, de l'AS, de la sortie piscine... prévoir les élections des délégués de classe, du FSE, du développement durable, du conseil département une année sur deux, du CA... et donc du CVC...



Comment voulez vous que cette nouvelle et supplémentaire instance ait une chance d'exister sérieusement, malgré les consignes académiques qui se veulent les plus basiques ?

C'est simplement inenvisageable avec toutes ces directives qui sont descendantes sans tenir compte de la réalité du terrain et sans les moyens qui les accompagnent.

La sécurité

Depuis cette rentrée, les conditions de travail en vie scolaire se sont encore plus tendues. Les nouvelles décisions sur l'accueil et les entrées dans les établissements scolaires sont de nature à changer de manière substantielle notre cœur de métier. Le suivi des élèves est de plus en plus aléatoire par manque de temps. Du fait de la réforme du collège les moyens retirés au lycées rendent le quotidien des vies scolaires infernal. Alertée le 08 septembre dernier sur ce problème, l'administration répondait :



« les lycéens sont autonomes, car ils sont bien éduqués et donc il n'est pas utile d'avoir des AED en plus , au collège on a besoin des AED pour s'occuper des élèves en dehors des cours du fait des emplois du temps»

C'est à la fois ignorer la spécificité du métier et se moquer des CPE.

Il est temps que cesse cette habitude de prescrire notre métier par des directives venues du ministère sans tenir compte de la réalité du terrain.

Carrière Évaluation Rémunération

Suite à la signature par la FSU du Protocole Parcours Carrière Rémunération, des discussions ont pris forme sur les salaires et la carrière des fonctionnaires. Des organisations syndicales ont refusé de signer le protocole et ont même affirmé qu'il était dangereux pour les personnels.

Des discussions sortent actuellement les futures conditions d'avancement, d'évaluation et de rémunération des CPE, enseignants COPsy... Elles prendront effet pour certaines dès janvier 2017 et d'autres à partir de septembre 2017.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site du SNES académique.

Pour le SNES, les avancées sur la rémunération restent un bon indice même si nous n'en sommes pas satisfaits. Il faut rappeler que depuis 1989, aucune revalorisation financière d'ampleur n'avait été proposée aux personnels. Les augmentations de salaires pour tous qui en découleront représentent le gain de notre combat syndical.

Pour autant il nous faudra combattre les volontés ministérielles sur l'absence de déconnexion entre l'avancement et l'évaluation afin d'obtenir un classement à partir de notes chiffrées qui dépend le moins possible du poids hiérarchique.

Il est important que nous en parlions ensemble dans le cadre de stages syndicaux. N'hésitez pas à vous inscrire sur le site du SNES académique pour les stages du 17/11/16 et du 13/12/16.

Par ailleurs, nous vous annonçons lors de notre dernière publication, la volonté du rectorat de procéder à un redéploiement des postes de CPE lors de discussions envisagées au premier trimestre. Cette initiative est, pour l'instant, repoussée à une date ultérieure. Pour le SNES la pratique du redéploiement sert à masquer la réalité du terrain et à grâce à notre combat syndical, nous avons obtenu, un accroissement du nombre de postes au concours pour le budget 2017.



Vie scolaire : un domaine d'actions en extension

Avec la réforme du collège et le contexte politique actuel, les champs éducatifs se sont encore multipliés. Des besoins se font sentir dans : le renforcement de la sécurité dans et aux abords des établissements, le parcours citoyen du primaire à la terminale, la lutte contre les discriminations et l'enseignement de la laïcité, la lutte contre le décrochage scolaire, la revitalisation de la vie collégienne et lycéenne, l'animation socio-éducative (*apparition des CVC, pause méridienne augmentée...*), le renforcement du lien école/famille.

Toujours plus avec un nombre de CPE qui n'a pas augmenté depuis 2015. Les créations d'emploi, promises par le gouvernement, ont peu bénéficié au corps des CPE.



Dans l'académie de Lyon, à l'issue des groupes de travail de juillet et août, le SNES a dénoncé les 24 emplois temps plein (ETP) restés vacants, ce qui s'est traduit par 35 supports non pourvus. Le rectorat va devoir faire appel à des contractuels, faute de TZR non disponibles car tous affectés depuis la rentrée.

Face à cette surcharge de travail quotidienne pour nombre de CPE, nous devons donc rester vigilants sur le respect de notre lettre de missions d'août 2015, notamment sur la question du temps de travail et du respect des 35 heures hebdomadaires, sur le concours et les contenus de formation des stagiaires.

Stage académique CPE

Le mardi 13 décembre 2016 aura lieu en présence d'un représentant national de catégorie, un stage académique CPE au SNES de Lyon, 16 rue d'Aguesseau 69007 Lyon, métro ligne D et Tram T1, arrêt Guillotière.

Le Thème du stage :

Métier, Missions, Carrière

Pour s'inscrire au stage, aller à la rubrique CPE du site du SNES académique et cliquer sur l'article stage CPE du 13/12/16

1. Adresser à la Rectrice sous couvert de votre chef d'établissement, une demande d'autorisation syndicale **avant le jeudi 10 novembre 2016** selon le modèle que vous trouverez sur le site du SNES académique dans la rubrique « stages »
2. Vous inscrire sur le site du SNES de Lyon sur cette même rubrique pour vous accueillir dans les meilleures conditions.



